

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP15-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire institutionnelle « INST », de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo », de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm », de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », de l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf » et de l'aire commerciale de faible densité « COMf » »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 15 mai 2023, a adopté le premier projet de règlement numéro PP15-2023, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire institutionnelle « INST », de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo », de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm », de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », de l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf » et de l'aire commerciale de faible densité « COMf » ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 21 juin 2023, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme comme présenté ci-après dans le résumé.

4. **RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME :**

Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin :

- d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie de l'aire institutionnelle « INST » dans le secteur situé au sud de l'avenue du Parc, au nord de la rue Principale, et à l'est de la rue Saint-Hubert;
- d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » dans le secteur situé au nord-est de l'intersection des rues Mountain et Payne;
- d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf », de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » et de l'aire commerciale de faible densité « COMf » dans le secteur situé au nord de la rue Principale et en face de la rue Desmarais; et
- d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » dans le secteur situé au sud de la rue Simonds Sud et à l'ouest de la rue de Bretagne.

5. Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450-776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 19 mai 2023.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier